

Direction des Finances et des Achats  
-----

Sous-Direction du Budget  
-----

Direction des Ressources Humaines  
-----

Sous-Direction du Pilotage  
-----

**2023 DFA – DRH 28 Projet de budget supplémentaire emplois pour 2023**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mes cher-e-s collègues,

Le budget supplémentaire emplois 2023 est avant tout un budget d'ajustement, qui permet, via des transferts entre directions et des transformations de postes, la meilleure adéquation possible entre le schéma d'emplois et les besoins opérationnels des directions. Il entérine également les modifications statutaires intervenues sur trois corps.

Le budget supplémentaire emplois 2023 valide en outre des transformations catégorielles, qui reconnaissent les responsabilités associées aux postes concernés.

Le budget supplémentaire 2023 poursuit par ailleurs la réalisation du plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire, avec 168 créations de postes qui permettront à des agents contractuels et vacataires d'accéder à un emploi plus protecteur.

Enfin, 24 postes sont créés, dont 12 non pérennes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

#### **1) Un budget d'ajustement**

Des transformations d'emplois équilibrées en masse salariale sont opérées à la demande des directions afin d'améliorer la correspondance entre le schéma d'emplois et les besoins opérationnels. Comme dans certains cas il s'agit de rendre plusieurs postes de catégorie B ou C pour créer un moindre nombre de postes de catégorie A ou B, le solde de ces ajustements est de – 10 postes.

Plusieurs mouvements de transfert de postes sont opérés, à la demande des services, d'une direction à l'autre, notamment pour mutualiser les fonctions supports.

A noter également, le transfert de 57 postes depuis le Centre d'action sociale vers la Direction des systèmes d'information et du numérique dans le cadre du transfert à la Ville de la fonction informatique de la Direction des solidarités. Ce changement de périmètre se fait à coût nul, la masse salariale correspondant à ces postes étant déduite de la subvention au Centre d'action sociale.

Trois corps connaissent des modifications statutaires. Ainsi, les effectifs budgétaires des anciens corps sont transformés en effectifs budgétaires des nouveaux corps :

- le corps des professeurs de conservatoire de la Ville de Paris devient les corps des professeurs d'enseignement artistique de la Ville de Paris ;

- les corps des ingénieurs et architectes des administrations parisiennes devient le corps des ingénieurs des administrations parisiennes ;
- le corps des agents techniques de la petite enfance devient le corps des agents de la petite enfance.

Enfin, au titre des mouvements techniques, la distinction sera désormais opérée entre les postes budgétaires de conducteurs et les emplois fonctionnels d'assistants d'exploitation conducteurs.

## **2) Des transformations catégorielles reconnaissant les responsabilités des agents concernés et améliorant concrètement leurs parcours professionnels**

Outre la meilleure lisibilité proposée avec la distinction opérée dans les documents budgétaires entre postes de conducteurs et emplois fonctionnels d'assistants d'exploitation conducteurs, 100 postes de conducteurs sont transformés en postes d'assistants d'exploitation conducteurs, qui permettront à 100 agents supplémentaires d'être promus sur cet emploi fonctionnel.

## **3) Le plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire, des transformations de postes de contractuels en postes de titulaires sont opérées et 168 postes sont créés pour permettre à des contractuels et à des vacataires d'accéder à un statut d'emploi plus protecteur.

Il s'agit, à la Direction des affaires scolaires, de 87 postes d'adjoint d'animation, de 50 postes d'agent technique des écoles et de 25 postes de professeur des cours municipaux d'adultes.

A la Direction des affaires culturelles, 21 postes d'agent contractuel des bibliothèques à temps non complet sont transformés en 21 postes d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage.

A la Direction des espaces verts et de l'environnement, 2 postes d'adjoint administratif et 1 poste d'adjoint d'animation sont créés.

A la Direction de la santé publique, 1,5 poste de médecin, 0,5 poste de personnel paramédical et médicotechnique et 1 poste de psychologue sont créés.

## **4) 24 créations de postes pour la baignade en Seine, la nouvelle gouvernance commerce, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et les Mairies d'arrondissement**

3 postes sont créés à la Direction de la jeunesse et des sports dans le cadre du projet Baignade en Seine – Héritage : 2 postes d'ingénieur d'administrations parisiennes et 1 poste d'ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes.

Au titre de la nouvelle gouvernance commerces, 5 postes sont créés à la Direction de l'attractivité et de l'emploi et 1 poste à la Direction de l'urbanisme.

Pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, 12 emplois non pérennes sont créés à la Direction de l'information et de la communication.

Enfin, 3 postes d'adjoints administratifs sont créés à la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires, pour le kiosque citoyen du 19<sup>ème</sup> arrondissement et les conseillers numériques en Mairies d'arrondissement. Les postes de conseillers numériques sont co-financés par l'Etat.

Au total, le budget supplémentaire emplois 2023 présente un solde net de + 239 postes, pour un impact en masse salariale de 1,7 M€ (3,3 M€ en intégrant le transfert CASVP neutre budgétairement), dont 0,7 M€ (1,3 M€ y compris CASVP) sur 2023 et un effet report sur 2024.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris